

PROJET SPORTIF FEDERAL

Annexe Comités Régionaux

SAISIE DES DEMANDES

Pour tous les clubs, les comités départementaux et les comités régionaux, les demandes de subvention 2021 devront **impérativement** être déposées sur la plateforme suivante :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Comment saisir ma demande de subvention en ligne



Plusieurs étapes sont nécessaires pour déposer votre demande en ligne :

1. Créer un compte* ou s'identifier sur la plateforme

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

*Si vous avez déjà déposé un dossier l'an dernier sur la plateforme lecompteAsso et que vous avez la possibilité de reconduire la mise en œuvre de vos actions (si elles rentrent dans les orientations 2021), **vous pouvez cliquer sur le bouton « renouvellement »**. Vous devrez saisir le compte-rendu financier de l'action subventionnée en 2020.*

2. Renseigner l'ensemble des documents administratifs demandés ou les mettre à jour
3. Faire votre demande de subvention en inscrivant impérativement le code **1316** correspondant à la demande FFLutte - France - Projet sportif fédéral dans l'onglet « recherche de subvention »
4. Saisir vos actions en formalisant, dans l'espace « Intitulé », des titres d'actions correspondant aux priorités et actions définies dans cette note
5. Suivre la procédure jusqu'à la validation de la démarche.

*Pour les structures n'ayant jamais utilisé la plateforme et devant créer un compte, vous pouvez suivre le tutoriel suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=E1g99-IOe3w>

*Pour mettre à jour les informations administratives de votre association sur la plateforme, vous pouvez suivre le tutoriel suivant : https://www.youtube.com/watch?v=j9SEOhulm2M&feature=emb_title

* Pour déposer vos actions et demander une subvention, vous pouvez suivre le tutoriel suivant : https://www.youtube.com/watch?v=oCxi_FlbXFg

D'une manière générale, pour tout renseignement sur la plateforme, merci de parcourir le site gouvernemental dédié en amont : <https://associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Les demandes incomplètes ou non validées à la fermeture de la plateforme ne seront pas prises en compte.

▲ **ATTENTION** : Pensez à enregistrer régulièrement les pages renseignées durant la saisie sur la plateforme **lecompteasso**, les déconnexions à la plateforme se font toutes les 30 minutes.



PROJET SPORTIF FEDERAL

Annexe Comités Régionaux

SAISIE DES DEMANDES

Spécificités pour ma saisie PSF FFLDA

La plateforme Lecompteasso est déjà pré-paramétré pour saisir les différentes actions que vous souhaitez présenter selon les 3 objectifs opérationnels de l'ANS (liste déroulante).

La FFLDA a choisi, en relation avec l'ANS, de réunir l'ensemble de ses demandes sur les 3 axes ci-après. Le « Développement des pratiques » doit permettre de retrouver la promotion du Sport Santé comme moyen de certaines actions, et le développement de l'éthique et de la citoyenneté comme un objectif de certaines actions. Toutes les demandes doivent être obligatoirement saisies sur :

- **Développement de la pratique**
- **Plan de relance**
- **Accession territoriale au sport de haut-niveau**

Une fois votre choix fait dans la liste déroulante, une autre liste déroulante vous sera proposée avec une liste d'actions éligibles au financement dans le cadre du PSF FFLDA.

Vous trouverez l'ensemble des priorités PSF FFLDA (cf. Note de cadrage) déclinées en 7 actions éligibles :

- 5 actions de développement éligibles uniquement pour les comités régionaux :
 - Actions qui visent à soutenir l'ETR (hors HN)
 - Actions qui visent à contribuer à l'emploi et à la professionnalisation
 - Actions qui visent à accompagner la formation
 - Actions qui visent à favoriser la création de structures fédérales
 - Actions qui visent le déploiement de projets fédéraux

Les actions spécifiques « féminisation » ou « public en situation de handicap » sont à porter dans ces 3 actions de développement.

- 3 actions issus du plan de relance :
 - Actions liées à la reprise de l'activité sportive
 - Actions liées aux protocoles sanitaires pour la tenue de la pratique
 - Aides aux associations en grande difficultés suite à la pandémie
- 3 actions de l'Accession territoriale au sport de haut-niveau :
 - ETR : Actions sportives
 - ETR : Encadrement
 - ETR : Optimisation de l'entraînement

Quand votre saisie est complète et validée, vous devez être destinataire d'un mail d'enregistrement et un numéro d'enregistrement de la demande. Si ce n'est pas le cas, votre demande n'est pas valide ! Il faudra donc reprendre et vérifier l'ensemble des étapes (et/ou vérifiez également vos spams)